



COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le 4 juin 2019 – procès-verbal de la séance plénière

Présents:

Bourgmestre: Mathieu Perin

CLDR: 17 membres (liste de présences disponible au secrétariat de la CLDR)

Administration communale – service Environnement: Delphine Deblaer

Administration communale – service Cohésion sociale: Géraldine Legrand

Fondation Rurale de Wallonie (Organisme d'accompagnement): Martine Gilles

Excusés:

CLDR: 5 membres

SPW-DGO3: Louis Nicodème

Ordre du jour

- ✓ Echange sur le contenu des fiches-projets du lot 2
- ✓ Rappel des projets du lot 1 et du lot 3
- ✓ Divers, agenda

En annexe le ppt de la conduite de la réunion de la CLDR

0. Préalable

Rappel par la FRW du rôle de la CLDR

Suivi de l'élaboration et de la réalisation des objectifs et des projets du PCDR
Concertation et coproduction avec la Commune
Réflexion globale à l'échelle du territoire communal sur des actions à court terme
moyen et à long terme
Mise en place de groupes de travail ou d'action

Plusieurs membres souhaitent que la CLDR puisse avoir le temps de débattre avec la Commune, et cela sans politiser le débat.

1. <u>Les PV des réunions du 23/04/2019 et du 21/05/2019</u> sont approuvés.

2. Les 11 projets du lot 1

- 1.1 Aménager le parc De Dobbeleer
- 1.2 Créer un espace intergénérationnel de convivialité au complexe sportif
- 1.3 Développer des **liaisons lentes** depuis la N5 vers le centre de Frasnes
- 1.4 Créer un lieu citoyen d'activités intergénérationnelles et de services (rue J.Loriaux à Frasnes)
- 1.5 Réhabiliter et mettre en valeur le petit patrimoine populaire
- 1.6 Valoriser les zones naturelles en créant un maillage écologique
- 1.7 Valoriser des chemins et sentiers qui font découvrir la nature
- 1.8 Créer une plateforme locale de volontariat-échange de services
- 1.9 Renforcer la communication communale et mettre en valeur des atouts du territoire
- 1.10 Valoriser **les déchets localement** et sensibiliser aux **bons comportements** en matière de déchets
- 1.11 Soutenir les dynamiques associatives et créer des évènements fédérateurs

Le bureau d'études Drea²m (avec l'aide de la Commune) est occupé à rédiger les fiches détaillées de ces 11 projets du lot 1, sur base des propositions faites par les membres de la CLDR lors des tables de travail organisées pour chacun des projets. Elles devraient être envoyées à la CLDR avant la réunion plénière du 19/06.

3. Echange sur le contenu des 12 fiches-projets du lot 2

Suite à la masse d'informations reçues au cours de la présentation par le bureau Drea²m lors de la réunion plénière du 21/05, plusieurs membres de la CLDR ont exprimé le besoin de pouvoir prendre le temps de débattre de chaque fiche et de co-construire avec la Commune. C'est donc l'objet de cette séance.

Fiche n°2.1 : Créer des logements innovants

La Commune est déjà active en terme de logements publics.

Plusieurs projets sont en cours :

- 20 logements intergénérationnels au château De Dobbeleer
- 3 logements à l'école maternelle de Rèves, à la crèche de Mellet
- 2 logements tremplins dans le lotissement Sotraba à Frasnes
- des maisons à vendre à prix modéré dans le lotissement Lixon à Rèves

Le site Agricoeur pourrait aussi devenir un lieu de logements (analyse en cours des coûts de rénovation et du prix de vente).

Les membres CLDR présents proposent de scinder en 2 phases.

1ère phase (lot 2): créer des logements tremplins pour les jeunes

2ème phase (lot 3): développer de l'habitat léger, modulable, réversible

Fiche n°2.2 : Créer un espace de coworking/espace de services (maison multiservices) **Réflexions*:

- Pourquoi avoir regroupé l'espace de coworking avec d'autres services (petite enfance et santé). Il aurait été plus facile de trouver un lieu seulement pour le coworking.
- Pourquoi ne pas utiliser les locaux de la Cellule solidarité emploi comme espace de coworking ?
- L'atelier rural Agricoeur pourrait aussi convenir pour accueillir un espace de coworking.

Le Bourgmestre explique l'opportunité d'achat d'un bâtiment, rue du Tilleul à Villers-Perwin :

- Cette construction était destinée initialement à une crèche privée (14 places) dans le permis d'urbanisme.
- Le promoteur privé ne fera pas de crèche et veut vendre le bâtiment. Il a fait une proposition à la Commune.
- Pour l'instant sur LBV, l'offre en places d'accueil petite enfance est supérieure à la demande. La Commune doit veiller à ne pas faire concurrence aux accueillantes autonomes.
- A l'avenir, la situation va certainement évoluer et le nombre de places d'accueil communales devra continuer à augmenter. La Commune attend de toute manière le prochain plan Cygogne de la FWB qui permettra le financement de petites crèches (7 enfants).
- Ce bâtiment intéresse la Commune car il pourrait servir de maison multiservices : accueil temporaire des médecins lors des travaux d'aménagement de la maison médicale de Frasnes, installation-test d'un espace coworking, possibilité pour une nouvelle crèche dans le futur.
- Pour le Fonctionnaire délégué, il n'y a pas de problème pour une occupation du bâtiment en maison multiservices.

Le Bourgmestre explique aussi que l'intention de la Commune est d'avoir à terme un espace d'accueil petite enfance dans chaque village. C'est pourquoi, dans le cadre du projet de lotissement Lixon à Rèves, il pourrait y avoir une crèche dans les charges urbanistiques du promoteur.

Réflexions:

- Le bureau Drea²m a attiré l'attention sur la superficie utile limitée du bâtiment rue du Tilleul
- Avant d'acheter un nouveau bâtiment, il faudrait d'abord faire le cadastre des bâtiments communaux et leur état.

Les membres CLDR présents proposent de ne pas indiquer de localisation tant qu'on n'est pas sûr du lieu choisi.

Fiche n°2.3 : Aménager des lieux de convivialité pour tous

Le Bourgmestre précise que la Commune est vigilante à l'organisation de la surveillance des plaines de jeux dans les écoles (concierge, caméra). Des balises seront mises par rapport à l'ouverture au public.

Pour l'ISM à Rèves, l'accord du pouvoir organisateur ne suffit pas; il faut l'accord du propriétaire (les Marianistes).

<u>Fiche n°2.4 : Développer un système de rangs scolaires vers les écoles</u> Pas de remarque.

Fiche n°2.5 : Créer une Maison de village avec une salle de grande capacité

La localisation doit être bien mûrie (à l'écart de la zone d'habitat pour les nuisances sonores, suffisamment d'espace pour une très grande salle et un grand parking, bonne accessibilité en transports en commun et mobilité douce).

Le site du Vieux moulin (à vendre) n'est pas une bonne idée vu la configuration des lieux. Cela n'aurait pas dû être évoqué par Drea²m comme une piste de localisation possible.

Le site Agricoeur reste toujours une localisation possible.

Le Bourgmestre explique la démarche communale par rapport à la réflexion sur l'avenir du site Agricoeur.

- Les subsides du Développement Rural sont toujours disponibles pour aménager une maison de village de grande capacité.
- Une estimation de prix de vente du bien a été demandée pour la grange, l'atelier rural, les terrains. En sachant qu'il faudra réinvestir cet argent dans des projets du PCDR.

Réflexions:

- Les maisons de village (Rèves, Mellet, Wayaux) sont beaucoup plus utilisées qu'on ne le pense! notamment par des activités des écoles et du service jeunesse et cohésion sociale. Le GT Associatif essaie de voir comment mieux les exploiter en lien avec les activités associatives.
- Le Schéma de Développement Communal (Aménagement du Territoire) définit 2 pôles sur l'entité communale : Mellet et Frasnes. Il est proposé d'en tenir compte dans le choix de la localisation des projets.

Les membres CLDR présents proposent que comme il n'y a pas de localisation définie pour l'implantation de cette grande maison de village, on laisse la FP en lot 2. Mais c'est un besoin prioritaire.

<u>Fiche n°2.6 : Créer un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site</u> de l'Institut Sainte-Marie (maison rurale)

Réflexions:

Ne faut-il pas mettre ce projet en lot 1? Non car c'est une propriété des Marianistes.

<u>Fiche n°2.7 : Créer un itinéraire cyclable complémentaire à la sécurisation de la RN 567 à Mellet pour améliorer la convivialité</u>

Dans le cadre du Plan Infrastructure Wallonie, il y a un budget de 900.000 € prévu par la Région pour aménager le stationnement et un trottoir (au moins d'un côté). Ce budget ne sera pas suffisant pour tout aménager, il faut donc garder une fiche-projet dans le PCDR pour compléter.

Les membres CLDR présents proposent de reformuler l'intitulé du projet par **l'aménagement** d'un cheminement lent et d'un espace partagé le long de la RN 567

Fiche n°2.8 : Réduire le trafic et le charroi lourd rue J-B Loriaux

Réflexions :

- Un élargissement du chemin du Bois d'Arnelle favoriserait une circulation déjà abondante et rapide.
- o Ce chemin est déjà « une autoroute », il faut veiller à la sécurité.
- Lors de la Fête du village de Frasnes, ce chemin est utilisé comme itinéraire de délestage.
- Avec l'implantation de la société de biométhanisation, il faut tenir compte du charroi.

<u>Fiche n°2.9 : Créer une liaison lente depuis les quartiers de Rèves vers l'ISM et transcommunale vers Genappe</u>

Réflexions:

o Passer par la rue de l'Egypte pour arriver à Wattimez.

Fiche n°2.10: Réaménager la cité administrative

Pas mettre d'esquisse d'aménagement, c'est prématuré.

Fiche n°2.11 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Mellet

Le Bourgmestre explique l'aménagement provisoire.

Réflexions:

o Penser aux pistes cyclables et à les prémunir du stationnement des véhicules.

Fiche n°2.12 : Aménager l'ancienne chaussée de Bruxelles à Frasnes

Pas de remarque.

4. Les 10 projets du lot 3

- 3.1 Créer un centre formation « Terres en Rèves »
- 3.2 Créer un hall relais agricole
- 3.3 Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et créer des parcours thématiques permettant de découvrir le territoire
- 3.4 Reconvertir partiellement l'église de Frasnes
- 3.5 Sécuriser des abords de lieux fréquentés
- 3.6 Poursuivre la réalisation de liaisons lentes
- 3.7 Développer les bornes CNG et l'utilisation du biogaz
- 3.8 Continuer la liaison cyclable entre Frasnes et Rèves (Cadeau-Recyparc-ISM)
- 3.9 Développer le PPP en matière d'énergie avec les habitants
- 3. 10 Aménager la place du Terminus à Mellet

5. Agenda et divers

✓ Mercredi 19 juin à partir de 18h

(à la cellule solidarité emploi-rue Zéphirin Flandre, 10) Clôture du travail d'élaboration du PCDR par la CLDR : validation et moment convivial.

Tous les documents de travail de la CLDR se trouvent en ligne sur www.lbv2030.info/cldr

Pour le secrétariat de la CLDR, Martine Gilles Fondation Rurale de Wallonie (FRW)